



NEO ENGINEERING
Conseil en développement



Indice de coût de revient UFL au 1^{er} trimestre 2026
Synthèse au 10 juillet 2026

L'INDICE D'ÉVOLUTION DE COÛT DE REVIENT DES GRUES MOBILES DU 1^{er} TRIMESTRE ET DE L'ANNÉE 2026 VIENT DE PARAÎTRE

L'Union française du levage - UFL vient de publier l'indice d'évolution de coût de revient par catégorie de grues mobiles au 1^{er} trimestre et de l'année 2026.

Rappelons que cet indice a été réalisé, à la demande de l'UFL, par le cabinet NEO Engineering sur la base d'une étude menée auprès des levageurs et d'une recherche d'indices d'évolution des composantes de coûts auprès de différents organismes

officiels (INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques, FFB - Fédération française du bâtiment, CNR - Comité national routier ou encore Le Moniteur).

Pour le calcul de l'évolution de l'indice, la méthode retenue est la suivante :

- Une **évolution en moyenne trimestrielle** compare la valeur moyenne de l'indice pour un trimestre donné par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). L'indice sera mentionné avec le symbole (p) pour provisoire (l'indice définitif étant celui basé sur la moyenne annuelle).

L'indice de coût de revient UFL passe de 122,50 au 4^{ème} trimestre 2025 à 125,94 au 1^{er} trimestre 2026, soit une augmentation de +2,81%, liée, entre autres, au prix du gazole professionnel et à l'évolution des charges de personnel.

- une **évolution en moyenne annuelle** compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Cette méthode donne l'indice officiel de l'année étudiée par rapport à la base 100 (moyenne de 2020). Ceci représente l'indice définitif.

L'indice d'évolution de coût de revient UFL **pour 2025** est de **121,38**, soit une **augmentation de +21,38% par rapport à 2020** et une **légère baisse par rapport à 2024**.

Pour plus d'informations : <https://www.uflevage.fr/parutions/>

A propos de l'UFL

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 80% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin que l'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contacts presse

UFL-DLR : Daphné BENOIST – 01 4989 32 33 - d.benoist@dlr.fr